

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025  
Date de l'affichage : 18 septembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 36 + 3 supplés + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 45

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS**

Numéro de la Délibération : 250925-DC-95

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergier sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont supplés :**

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES DE PLUS DE DEUX ANS**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2-29° et R.2321-2 qui disposent qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable ;
- L'état des restes à recouvrer des créances supérieures à 2 ans présenté par le Service de Gestion comptable de Méru le 06/08/2025 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 septembre 2025 ;

**Considérant :**

- L'application des principes comptables de prudence et de sincérité visant à constater un risque de difficultés de recouvrement des créances douteuses ;
- Que la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité étant supérieure à celle attendue, celle-ci génère une charge sur créances irrécouvrables ;
- La nécessité de constater une provision à hauteur de 15% du total des créances supérieures à 2 ans calculé sur un montant total de 126 245,39 € ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **CONSTITUE** une provision semi-budgétaire pour créances douteuses de plus de 2 ans d'un montant de 18 936,81 euros ;
- **DIT** que dépense correspondante est inscrite au compte 6817 du budget annexe Assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025  
Affichage : 29/09/2025

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,**

Signé électroniquement le 26/09/2025,  
par DESLIENS Pierre, Président.

**Le secrétaire de séance,**

  
**Bernard ONCLERCQ**

  
**Le Président**

  
**Pierre DESLIENS**